

Les chiffres sont donc croissants. Ainsi, on donne d'une main et l'on retire de l'autre, tout en donnant moins d'argent d'année en année. En 1968, par exemple, on a donné 36.7 millions de dollars aux producteurs du Québec et, en 1970, on ne leur donne que 23.1 millions, ce qui constitue une diminution de 13.6 millions de dollars à court terme, alors que nous souffrons le gouvernement au pouvoir.

Certaines personnes déjà en poste dans certains bureaux régionaux sont d'avis que les agriculteurs feraient bien de sacrifier une certaine liberté personnelle pour protéger leurs intérêts. Je ne suis cependant pas d'accord. S'il faut sacrifier sa liberté pour vivre convenablement dans un pays riche comme le Canada, il faut vraiment être aux prises avec un piètre gouvernement.

Je voterai donc contre ce bill s'il n'est pas modifié convenablement en vue de respecter la liberté des agriculteurs. On a soupé d'un régime où il faut être attaché comme un chien pour survivre. Il est grand temps que l'on coupe la corde qui sert à attacher les agriculteurs.

M. Florian Côté (Richelieu): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture invoque le Règlement.

M. Côté (Richelieu): Monsieur l'Orateur, peut-être ai-je mal compris, mais l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) a lu, en ce qui a trait à l'article 2, «plan de commercialisation»... peut faire la commercialisation, réglementer la vente.

Quant à moi, je lis:

e) «plan de commercialisation» signifie...

Je ne sais pas si mon interprétation est mauvaise ou si j'ai mal compris, mais si ce que le député a lu est juste, cela change complètement la nature du bill. L'honorable député pourrait-il répéter ce qu'il a inscrit sur ses notes? Ceci m'éclairerait, parce que c'est bien important.

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, s'agit-il de l'article 1.?

M. Côté (Richelieu): Monsieur l'Orateur, il s'agit du paragraphe e) de l'article 2.

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de répondre à l'honorable secrétaire parlementaire que j'ai dit «peut», mais je pense que j'aurais dû lire «signifie».

M. Côté (Richelieu): En effet, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Il est bon de rappeler aux députés qu'au stade de la deuxième lecture, il n'est pas permis d'étudier un bill article par article et de s'y référer, comme l'honorable député de Richmond l'a fait au cours de son discours. A ce sujet, je voudrais citer une partie du commentaire 381 du *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne, 4^e édition:

Lors de l'étude de la motion portant deuxième lecture, il est irrégulier de discuter les articles du projet de loi.

Le stade tout désigné pour la discussion d'un bill article par article est bien l'étude en comité et non pas celui de la deuxième lecture.

L'honorable député de Joliette a la parole.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir...

M. Beaudoin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. L'honorable député de Richmond invoque le Règlement.

M. Beaudoin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Je vous remercie de m'avoir rappelé à l'ordre. Toutefois, je voudrais dire que je ne veux pas critiquer les formules «d'application». Cependant, à mon avis, il est enrichissant de retourner à la source pour savoir comment on doit commencer à discuter au comité.

• (4.20 p.m.)

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, on me permettra de prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour exprimer certaines opinions sur ce bill discuté et discuté, il est certain, et en particulier sur l'amendement présenté par un collègue de mon parti.

Le bill C-197, comme tous les députés le savent déjà, est d'une extrême importance. Je crois que je ne m'attarderai pas à dire qu'en principe nous sommes favorables à la création de l'Office de mise en marché des produits agricoles. Nous sommes favorables, bien sûr, à des modifications qui apporteront des améliorations, en assurant un revenu plus considérable à tous les agriculteurs canadiens. D'autre part, il semble que le mode de représentation au sein de cet organisme, dont les membres seront nommés par le gouvernement, n'est pas suffisamment clair.

Plusieurs députés ont signalé l'importance de la représentation des producteurs. Je pense, comme eux, que cette représentation des producteurs est non seulement souhaitable, mais nécessaire, quand il s'agit de mettre